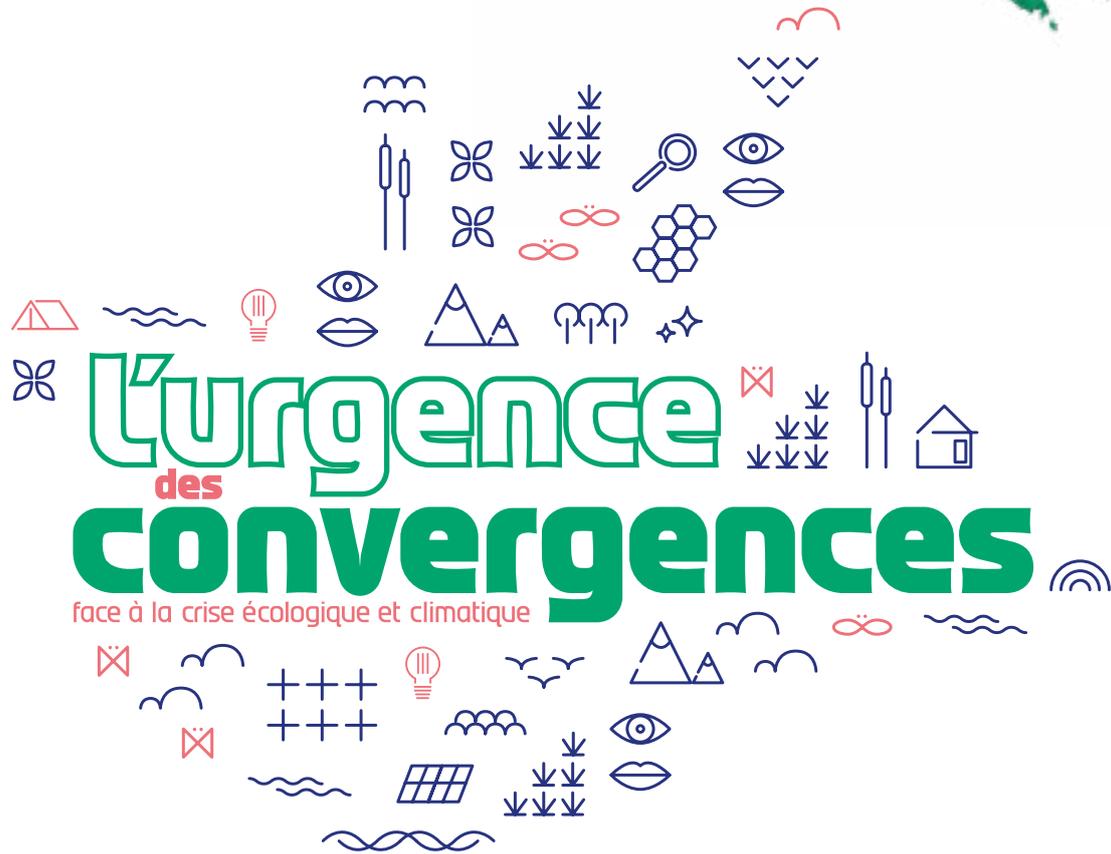


Une autre vie s'invente ici



19/21
octobre
2022

CONGRÈS
DES PARCS
NATURELS
RÉGIONAUX

DOSSIER DE PRESSE



FF Édito

UNE AUTRE VIE CONTINUE DE S'INVENTER ICI

Il y a un peu plus de cinquante ans, la France inventait les Parcs naturels régionaux. Des espaces aux caractéristiques naturelles et culturelles exceptionnelles dont la vocation était de concilier les activités humaines et la préservation de l'environnement, de favoriser le développement et l'innovation tout en mettant en valeur les patrimoines naturels, paysagers et culturels.

Des missions difficiles à mener de concert mais déjà la conscience était vive que le développement économique ne pourrait pas se faire éternellement au prix de la destruction de notre environnement.

Alors, au fil des années, le nombre des Parcs a grandi comme leurs savoir-faire et compétences.

Aujourd'hui, nous sommes 58 et couvrons 19,1% du territoire français pour 4,4 millions d'habitants. Une douzaine de projets de Parc sont à l'étude. Appuyé sur notre ingénierie territoriale en matière notamment de biodiversité, d'aménagement du territoire, d'agriculture, de tourisme ou de culture, nous prôtons inlassablement un développement équilibré de nos territoires basé sur le respect de leur patrimoine naturel et culturel.

La concertation permanente entre toutes les forces vives de nos territoires constitue la clé principale du succès de notre modèle. Cette implication de chacun, le respect de l'autre et de ses contraintes, cette volonté de toujours faire ensemble sont autant de marques de fabrique des Parcs. Parce que si les êtres humains sont à la source des problèmes que nous vivons, ils se doivent aussi d'en être la solution.

Et si, devant les dégâts infligés à notre planète, la mobilisation enfin commence à s'affirmer, nous nous engageons à ce que les Parcs naturels régionaux de France apportent avec détermination leur pleine contribution.

MICHAËL WEBER

Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France



CONTACTS
info@parcs-naturels-regionaux.fr
01 44 90 86 20

DATES CLÉS

1967 : le Général de Gaulle signe le décret instituant le concept de Parc naturel régional.

1968 : le premier Parc naturel régional est créé, il s'agit de Saint-Amand-Raismes, aujourd'hui Scarpe-Escaut.

1969 : le second Parc créé est celui d'Armorique.

1971 : création de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

1973 : la France compte 10 Parcs naturels régionaux.

1975 : les Régions nouvellement créées ont désormais l'initiative de proposition et de délibération pour la création d'un Parc.

1977 : la France compte 20 Parcs.

1985 : création du premier Parc francilien, celui de la Haute Vallée de Chevreuse.

1988 : le classement d'un Parc, auparavant à durée indéterminée, est limité à 10 ans.

1989 : les Parcs naturels régionaux sont 25.

1993 : la loi « Paysage » donne une portée juridique aux chartes de Parcs. Les Parcs sont classés par décret et non plus par arrêté.

1997 : la France compte 32 Parcs.

2006 : les Parcs sont désormais classés pour 12 ans.

2007 : Les Parcs ont 40 ans.

2014 : création du 50^e Parc avec le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan.

2016 : la loi Biodiversité conforte les Parcs dans leurs missions et porte leur classement à 15 ans.

2017 : les Parcs ont 50 ans, publication d'un manifeste Homme/Nature

2021 : Le Doubs-Horloger et Corbières-Fenouillèdes deviennent les 57^e et 58^e Parcs



SOMMAIRE

Carte de France des 58 Parcs naturels régionaux	2
Edito	3
Dates clés du réseau des Parcs	3
Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?	5
Le réseau des Parcs naturels régionaux en chiffres	6-7
Rôle et missions de la Fédération des Parcs	8
Le Conseil, d'orientation, recherche et prospective de la Fédération	9
Valeurs Parc naturel régional	9
Le Congrès des Parcs 2022 : l'urgence des convergences	10-11
Le Parc naturel régional de Brière	12
Une thématique au coeur de nos préoccupations	15
Atelier 1 - Les communes et leurs élus, face à l'érosion de la biodiversité	16
Atelier 2 - Les prairies, convergence des transitions agricole, alimentaire et climatique	20
Atelier 3 - Des villages en transitions : favoriser les convergences à l'échelle communale	24
Atelier 4 - Renforcer les relations «Homme et nature», pour accélérer la transition écologique ?	28
Atelier 5 - Les entreprises (re)territorialisées, acteurs incontournables de la convergence des transitions ?	32
Un marché des artisans et des producteurs	34
Des partenaires mobilisés	36
Un évènement éco-engagé	44

Qu'est-ce qu'un Parc naturel régional ?

Les Parcs naturels régionaux ont été créés à l'initiative de la DATAR par un décret du 1^{er} mars 1967 signé par le Général de Gaulle. Ils sont issus d'une compétence partagée entre les Régions qui en ont l'initiative et l'État qui les classe pour 15 ans par un décret signé du Premier ministre, sur proposition du ministre en charge de l'Environnement. Un Parc naturel régional est un territoire rural habité et accessible. Il est reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, mais aussi pour sa fragilité.

Un Parc naturel régional a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine naturel, culturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social, culturel et paysagère respectueuse de l'environnement. Il est géré par un syndicat mixte regroupant toutes les collectivités qui ont approuvé la charte du Parc. Ce syndicat regroupe notamment la (ou les) Régions, le (ou les) Département(s) concernés et les communes ayant adopté la charte. Il travaille dans une large concertation avec les partenaires locaux et s'appuie sur les compétences de ses signataires.

“ À l'initiative des Régions, dans le cadre de leur compétence en matière d'aménagement du territoire, un Parc naturel régional a pour objet :

- de protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée ;
- de contribuer à l'aménagement du territoire ; au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie ;
- d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public et de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et de contribuer à des programmes de recherche.”

Article R333-1 du code de l'environnement.

Ne pas confondre

Parc naturel régional et Parc national. Un Parc national est un établissement public, initié et créé par l'État et doté d'un pouvoir réglementaire. Son « cœur » de Parc est protégé et non habité, on ne peut s'y rendre que sous condition d'en respecter le règlement. Le Parc naturel régional est porté par les collectivités locales.

Avec quel financement ?

Le budget d'un Parc est constitué, pour l'essentiel, par les participations des membres du syndicat mixte qui le gère (Région, Département, communautés de communes et communes). Il est complété par une contribution du Ministère en charge de l'Environnement et par des subventions sur des opérations, de partenaires publics ou privés.

DES SITUATIONS INSTITUTIONNELLES CONTRASTÉES

le Parc de Camargue :

3 communes, 1 Département (Bouches-du-Rhône)
1 Région (Provence-Alpes-Côte-d'Azur)

Le Parc des Ballons des Vosges :

197 communes, 4 Départements (Haut-Rhin, Vosges, Haute-Saône, Territoire de Belfort), 2 Régions (Grand Est et Bourgogne Franche-Comté)

Quelques repères et chiffres



Quelques repères

Les plus jeunes Parcs : Doubs-Horloger et Corbières-Fenouillèdes (juillet 2021)

Le plus ancien : Scarpe-Escaut (1968)

Le plus grand : la Guyane avec 659 500 ha et, en métropole, les Volcans d'Auvergne avec 388 957 ha

Le plus petit : Scarpe Escaut avec 48 500 ha

Le plus habité : les Ballons des Vosges (près de 252 000 habitants)

Le moins habité : le Queyras (3 000 habitants)

Le plus haut : le Queyras, avec une altitude moyenne des villages de 1650 mètres

Le plus boisé : le Haut-Jura avec 70 % de sa surface boisée

La plus grande réserve de France se trouve dans le Parc du Vercors (réserve des Hauts-Plateaux sur 17 000 ha)

58 Parcs naturels régionaux (56 métropolitains et 2 en outre-mer)

Une **douzaine** de projets de Parcs à l'étude

9,5 millions d'hectares

19,1 % du territoire français

13 régions et **3** collectivités territoriales uniques

76 départements

Plus de **4,4 millions** d'habitants

2 200 agents

Plus de **4 900** communes

60 000 exploitations agricoles (2020)

520 000 entreprises, représentant 7 % du tissu économique français (2017)

22% des forêts métropolitaines sont situées dans les Parcs (sur la base des 50 Parcs existants en 2017)

26% de la surface française terrestre du réseau Natura 2000 (source UMS PatriNat, 07/2020)

43% de la surface terrestre métropolitaine des réserves naturelles (source INPN, 12/2019), les Parcs en étant souvent les gestionnaires

36% des terrains du Conservatoire du littoral (source Conservatoire du Littoral, 07/2020)

21, en tout ou partie, des 50 sites français reconnus internationalement par la convention de Ramsar pour la conservation des zones humides (Ramsar France, 08/2020)



© PNR Baronnies provençales

- Alpilles
- Armorique
- Ardennes
- Aubrac
- Avesnois
- Baie de Somme Picardie Maritime
- Ballons des Vosges
- Baronnies provençales
- Boucles de la Seine Normande
- Brenne
- Brière
- Camargue
- Caps et Marais d'Opale
- Causses du Quercy
- Chartreuse
- Corbières-Fenouillèdes
- Corse
- Doubs-Horloger
- Forêt d'Orient
- Gâtinais français
- Golfe du Morbihan
- Grands Causses
- Guyane
- Haut-Jura
- Haute-Vallée de Chevreuse
- Haut-Languedoc
- Landes de Gascogne
- Livradois-Forez
- Loire-Anjou-Touraine
- Lorraine
- Luberon
- Marais du Cotentin et du Bessin
- Marais poitevin
- Martinique
- Massif des Bauges
- Médoc
- Millevaches en Limousin
- Montagne de Reims
- Monts d'Ardèche
- Mont-Ventoux
- Morvan
- Narbonnaise en Méditerranée
- Normandie - Maine
- Oise - Pays de France
- Perche
- Périgord-Limousin
- Pilat
- Préalpes d'Azur
- Pyrénées Ariégeoises
- Pyrénées Catalanes
- Queyras
- Sainte-Baume
- Scarpe-Escaut
- Vercors
- Verdon
- Vexin français
- Volcans d'Auvergne
- Vosges du Nord

R Rôle et missions de la Fédération

Association loi 1901, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France est le porte-parole et l'animatrice du réseau des Parcs naturels régionaux. Elle représente les intérêts collectifs des Parcs auprès des instances nationales et internationales, elle participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique en faveur des espaces ruraux français. Elle est chargée de diffuser et faire connaître l'éthique des Parcs naturels régionaux et leurs actions, en France et à l'international. Elle a pour mission de dégager et de mutualiser les bonnes pratiques du réseau. La Fédération des Parcs est appelée à donner son avis au ministre en charge de l'Environnement pour le classement et le renouvellement du classement d'un Parc, tous les 15 ans.

Comment est-elle composée ?

Elle est composée de trois collèges :

- Le premier collège regroupe les 58 Parcs naturels régionaux créés à ce jour (avec trois représentants par Parcs).
- Le second collège regroupe 13 Régions
- Le troisième collège regroupe une vingtaine d'organismes nationaux de développement, de propriétaires et gestionnaires de l'espace, de protection du patrimoine naturel et culturel, de tourisme, d'accueil et de plein air.

Quel est son fonctionnement institutionnel ?

- Une assemblée générale regroupant tous les membres se réunit au moins une fois par an pour délibérer sur la politique de la Fédération.
- Un bureau se réunit mensuellement pour délibérer des actions en projet et prendre position sur des

dispositions en cours, notamment pour les avis sur les classements et renouvellements de chartes.

- Un Conseil d'orientation, recherche et prospective (CORP) apporte son appui pour renforcer la capacité d'innovation des Parcs.
- 9 commissions thématiques animées par un président de Parc, membre du bureau et un directeur de Parc.

Comment est-elle financée ?

Les ressources proviennent des cotisations de ses membres (Parcs naturels régionaux, Régions et organismes nationaux partenaires), subventions émanant de ministères, de partenariat avec des organismes publics ou privés et de financements européens sur certains programmes.



La Fédération des Parcs est membre de plusieurs organismes internationaux comme l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) ou Europarc (Fédération européenne des Parcs).

LA FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX EXISTE DEPUIS 1971



Placée sous la présidence de Michaël Weber président du Parc des Vosges du Nord, l'équipe de la Fédération compte 23 salariés, sous la direction d'Eric Brua.

Conseil d'orientation, recherche et prospective

Le Conseil d'orientation, recherche et prospective (CORP) de la Fédération des Parcs est composé de scientifiques, chercheurs et personnalités. Son rôle est de veiller et alerter sur les sujets de société, de contribuer aux réflexions des commissions et d'intervenir lors des séminaires et colloques.

Le CORP est une structure permanente de la Fédération des Parcs depuis 2008. Il est composé de 25 membres issus d'horizons scientifiques divers. Sa composition est validée par le Bureau de la Fédération pour des mandats de 3 ans.

Le CORP a un rôle consultatif. Il effectue une veille sur les sujets de société touchant aux domaines d'action des Parcs et propose une argumentation scientifique et éthique pour contribuer aux réflexions de son réseau. Par ses avis et notes, le CORP appuie et éclaire les décisions du bureau de la Fédération. Ses travaux font ainsi appel autant aux sciences sociales qu'aux sciences dures.

Sa fonction est aussi d'accompagner la production de connaissances scientifiques afin de mobiliser les acquis de la recherche dans une dimension prospective, et de soutenir les activités des conseils scientifiques des Parcs. Il propose des axes de recherche et de développement pour les Parcs, et stimule le réseau à travers des partenariats nationaux avec les instituts de recherche.

Il se réunit deux fois par an en séance plénière et organise une rencontre annuelle avec les présidents de conseils scientifiques des Parcs naturels régionaux.

Valeurs Parc naturel régional



La marque commune Valeurs Parc naturel régional a un but : offrir aux entreprises situées dans un Parc naturel régional de s'engager dans des démarches collectives et solidaires, garantes d'effets structurants en faveur du développement durable.

Engagés ensemble pour la préservation de l'environnement, le bien-être des habitants et l'économie locale, ces trois valeurs s'attachent aux côtés d'entreprises locales partenaires, à la valorisation des ressources naturelles et culturelles propres à chaque territoire.

Hébergements, produits alimentaires et artisanaux, prestations touristiques : aujourd'hui, plus de 47 Parcs ont attribué la marque à plus de 2500 entreprises. Atout pour les entreprises bénéficiaires et repère pour les consommateurs, l'offre Valeurs Parc naturel régional est accessible en ligne sur www.consommer-parc.fr.

Congrès des Parcs 2022

Le Parc naturel régional de Brière et la Fédération des Parcs naturels régionaux de France co-organisent, du 19 au 21 octobre 2022, le Congrès des Parcs à Saint-Nazaire et ses environs.

Tous les 2 ans, le Congrès national des Parcs Naturels régionaux rassemble élus, présidents, directeurs et techniciens des 58 Parcs ainsi que les partenaires institutionnels du réseau des Parcs, pour échanger sur l'acuité de l'outil Parc à travers une thématique.



L'URGENCE DES CONVERGENCES

Le Congrès des Parcs 2022 sera l'occasion d'interroger la capacité des Parcs naturels régionaux à intervenir dans les processus de transition au travers d'un projet de société cohérent et surtout solidaire qui fasse converger les transitions. Un projet où chacun aura sa place.

Les alertes internationales sur l'état de notre planète qui s'appuient sur les rapports d'experts sont de plus en plus régulières et de plus en plus alarmistes. Alors que nous devons nous engager avec encore plus d'intensité et de conviction dans la transition écologique, alors que la conscience écologique devient de plus en plus forte dans la société, nous observons que les chemins pour y parvenir, que les choix et les actions que nous aurons à porter sont souvent des sujets de tensions voire de discordes.

Un Parc naturel régional est un projet de territoire. Il permet de réunir les acteurs publics et privés et les citoyens autour d'une vision partagée et plus concrète des enjeux et des objectifs à atteindre.

Face à l'urgence climatique et à l'érosion de la biodiversité, nous souhaitons interroger notre capacité à faire converger à la fois les enjeux et les acteurs.

Nous mesurons, sur nos territoires de Parcs, le risque de voir émerger des solutions qui ne prendraient pas en compte de manière équilibrée ces différents enjeux mais surtout qui ne bénéficieraient pas aux populations locales.

Au cœur de nos débats, nous souhaitons mettre la dimension sociale de ces défis immenses.

Programme détaillé et inscriptions
2022.congres-des-parcs.fr

Coordination de l'événement
Nathalie Streib
nstreib@parcs-naturels-regionaux.fr





PROGRAMME PRÉVISIONNEL

MERCREDI 19 OCTOBRE

- 14h - 14h30 **Ouverture du Congrès des Parcs**
Discours des organisateurs et partenaires
- 14h30 - 17h **L'urgence des convergences**
Plénière d'ouverture avec table ronde et suivi d'échanges avec la salle
- 17h - 19h **Marché aux initiatives des Parcs et de leurs partenaires**
- A partir de 19h **Apéritif dînatoire des produits des Parcs**

JEUDI 20 OCTOBRE

- 9h - 11h45 **Ateliers techniques thématiques**
 1. Les communes et leurs élus, face à l'érosion de la biodiversité
 2. Les prairies, convergence des transitions agricole, alimentaire et climatique
 3. Des villages en transitions : favoriser les convergences à l'échelle communale
 4. Renforcer les relations « Homme et nature », pour accélérer la transition écologique ?
 5. Les entreprises (re)territorialisées, acteurs incontournables de la convergence des transitions ?
- 14h - 18h **Circuits découverte du territoire et d'expériences locales**

Circuit 11. Président de Parc, acteur de la mobilisation des convergences
Circuit 12. Des élus initiateurs de démarches citoyennes
Circuit 13. Le portage politique local, clé de réussite des projets
Circuit 21. Prairies naturelles : entre pressions agricoles et pressions d'aménagements, des pépites de biodiversité menacées
Circuit 22. Moins mais mieux : concilier menus végétariens et valorisation des élevages extensifs pour une transition alimentaire et agricole !
Circuit 23. Élevage en zone humide
Circuit 31. Rozé, un aménagement touristique au service de la biodiversité
Circuit 32. Les aménagements favorisant la mobilité douce
Circuit 33. Entre deux eaux : (re)penser l'aménagement face à l'accélération du changement climatique
Circuit 41. Bienvenue en Katalyse
Circuit 42. Une autre manière de consommer : une alimentation saine et durable pour tous
Circuit 43. La préservation de l'eau est l'affaire de tous
Circuit 51. Partenariat Grandes entreprises
Circuit 52. "Valeurs Parcs" : comment les entreprises s'engagent et collaborent autour de la marque valeurs parcs ?
Circuit 53. Entreprises et matériaux biosourcés
- A partir de 19h **Dîner et soirée festive à La Baule**

VENDREDI 21 OCTOBRE

- 10h30 - 12h30 **Restitution des ateliers thématiques**
Signature de conventions
Avec RTE et la Fondation du patrimoine (sous réserve)
Clôture du Congrès des Parcs
Discours des organisateurs et des partenaires



CONGRÈS des PARCS



19/21
octobre
2022

Le Parc naturel régional de Brière



Le Parc naturel régional de Brière ?

Le Parc naturel régional de Brière, l'un des premiers Parcs naturels régionaux mais aussi l'un des plus petits et des plus peuplés. Créé le 16 octobre 1970, le Parc naturel régional de Brière, un territoire vivant et remarquable !

Avec ses 20 450ha de zones humides et ses 7000 hectares de grand marais, le Parc naturel régional de Brière est doté de l'une des plus grandes zones humides de France. Attractive pour la faune sauvage tant elle représente une halte de choix appréciée pour de nombreuses espèces d'oiseaux, ou un refuge riche d'habitats pour la loutre par exemple, elle n'en est pas moins remarquable pour sa flore. Le Parc naturel qui s'étend du littoral au marais en passant par le bocage dispose d'écosystèmes riches et complexes entre marais salants, tourbières, roselières, prairies inondables, canaux ou grandes étendues d'eau.

Outre un territoire en grande partie inondable, la Brière et plus largement la « presque île de Guérande » offrent aussi de nombreux attraits notamment économiques. Qu'il s'agisse de son environnement, de son patrimoine architectural symbolisé par les toits de chaume typiques des habitations traditionnelles, ou des nombreuses activités de loisirs, le Parc naturel régional de Brière ne se lasse pas de surprendre ses habitants et visiteurs.

Quelques repères !

- 56 500 Ha
- 20 450 Ha de zones humides dont 7000ha de marais indivis et 400 ha de marais salants exploités
- 83 000 habitants
- Un patrimoine naturel reconnu au niveau européen et mondial.
- 400km de canaux

LE SYNDICAT MIXTE DU PARC COMPTE:



- 21 communes et 3 epci
- 1 ville porte : Pornichet
- 1 ville partenaire : Nantes
- La Région des Pays de la Loire
- Le Département de Loire-Atlantique
- Le syndicat du bassin versant du Brivet
- La commission syndicale de grande Brière mottière est membre associée

4 4ème charte et 6 projets structurants

La dynamique collective construite autour de la dernière charte validée en 2014 par le Ministère en charge de l'écologie, ainsi que l'accélération du réchauffement climatique et l'effondrement de la biodiversité, a amené le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Brière, à se réorienter autour de 6 projets structurants, toujours en lien avec sa charte :

Projet 1 : Développer une gestion intégrée des espaces naturels et urbains



Projet 2 : Se mobiliser face à l'accélération du changement climatique.

Projet 3 : Favoriser l'emploi des matériaux bio et géo-sourcés et le développement d'économies circulaires.



Projet 4 : Encourager la transition agricole et alimentaire



Projet 5 : Construire et stimuler une citoyenneté active.



Projet 6 : Consolider l'offre de découverte des patrimoines au service des habitants et du tourisme de nature.

et une volonté forte

Mobiliser l'ensemble de la société locale pour s'approprier les enjeux du territoire, y répondre ensemble et la rendre actrice de son évolution.

Une thématique au coeur de nos préoccupations

Une thématique de congrès des Parcs au cœur des préoccupations du Parc naturel régional de Brière

Notre territoire est la 2ème zone humide de France avec ses 20 450 hectares de marais qui nous rend des services écosystémiques inestimables : réserve de biodiversité, puits de carbone, atténuation des crues ou encore apport d'eau douce dont nous profitons pleinement... Notre responsabilité collective est de préserver au mieux cet environnement favorable à notre qualité de vie. Au cœur de notre mission de parc naturel, nous accompagnons l'ensemble des acteurs dans cette perspective et nous nous

positionnons comme un outil au service du territoire, capable d'expérimenter de nouveaux modes de gouvernance ; de fédérer professionnels et habitants et de tester de nouveaux dispositifs en faveur de la connaissance et de la résilience de ce territoire d'exception.

Un congrès, 5 ateliers, 15 circuits

Ce congrès sera l'occasion pour les partenaires du Parc et les acteurs locaux de mettre en avant toute cette dynamique émergente de notre territoire à travers notamment 5 ateliers et 15 circuits proposés.

Vous souhaitez participer à un atelier et/ou un circuit

Programme détaillé et inscriptions
2022.congres-des-parcs.fr

Pour plus d'informations
Tiphaine THUDOR
Communication/Relation presse
t.thudor@parc-naturel-briere.fr | 06 83 01 63 36

Atelier 1

Les communes et leurs élus, face à l'érosion de la biodiversité

L'IPBES (Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques) nous alerte sur un déclin global de la biodiversité à « un rythme sans précédent dans l'histoire humaine » et indique que des « changements transformateurs sont nécessaires ». Ces derniers passent notamment par l'intégration de la biodiversité dans l'ensemble des politiques sectorielles (urbanisme, agriculture, espaces verts, énergie, tourisme...).

Les 58 Parcs regroupent de nombreuses collectivités territoriales signataires des chartes, dont 4 900 communes. Leur mobilisation est essentielle pour fédérer et opérer ces changements transformateurs. Pour cela, les communes peuvent s'appuyer sur leurs compétences, dont certaines ont évolué suite à la récente loi « 3Ds », leur proximité avec les habitants et les acteurs socio-économiques de leurs territoires, leur connaissance fine du territoire... Dans les Parcs, les communes bénéficient d'une ingénierie de projet mise à leur disposition, en complément de celle mobilisable dans les intercommunalités.

Comment faciliter l'action des communes et de leurs élus en faveur de la biodiversité ? Comment « verdir » le projet communal et favoriser les convergences des acteurs et citoyens ? Comment évaluer les décisions au « filtre de la biodiversité » ?



EXEMPLE DE CIRCUIT PROPOSÉ (11)

Président du Parc, acteur de la mobilisation des convergences

Ce circuit chemine en bordure du marais de Grande Brière Mottière. Il a pour but d'évoquer avec le Président du Parc l'engagement d'initiatives nouvelles autour de la prise en compte des espèces exotiques envahissantes, mais aussi dans la mise en œuvre des politiques locales de gestion de l'eau. La visite se poursuit au cœur d'une ferme maraîchage et d'élevage, lieu pour échanger sur le rôle fédérateur des collectivités locales autour d'un projet alimentaire de territoire.

Lieux :

Saint André des Eaux, Guérande

Illustration

Face aux défis écologiques, agricoles et alimentaires, les collectivités se mobilisent

Déclins de certaines espèces et dégradation des habitats naturels : l'érosion de la biodiversité constitue un enjeu actuel majeur. Or, biodiversité, agriculture et alimentation sont étroitement liées. Face à cela et aux attentes des citoyens pour qu'émergent des solutions concrètes, les collectivités locales doivent se mobiliser et se fédérer. Ensemble, on va plus loin ! « L'urgence des convergences face à la crise écologique et climatique », tel est justement le thème du Congrès des Parcs qui se déroule ce mois-ci sur le territoire. Ce jeudi 20 octobre 2022, les participants ont notamment discuté de la fédération des acteurs publics en faveur de la transition agricole et alimentaire locale.

Rien qu'en parlant de biodiversité, le constat est alarmant : « Le taux d'extinction d'espèces animales et végétales est estimé à 100 fois supérieur aux taux des 5 grandes extinctions de masse sur Terre, au point d'assister, aujourd'hui, à la 6e extinction massive », selon le site web du Gouvernement dédié aux enjeux de l'environnement et du développement durable. De même, l'IPBES, groupe international d'experts sur la biodiversité, nous alerte sur le déclin global de cette dernière « à un rythme sans précédent dans l'histoire humaine » et indique que des « changements transformateurs sont nécessaires ». Or, la mobilisation des collectivités locales est essentielle pour fédérer et opérer ces changements ! Comment faciliter l'action des communes et de leurs élus en faveur de la biodiversité, de la préservation des écosystèmes et des ressources naturelles (notamment en eau) ? Comment favoriser les convergences des élus, des acteurs et des citoyens pour accompagner les transitions locales ? Exemple, en direct du Congrès des Parcs, avec le Projet Alimentaire Territorial (PAT) Presqu'île, Brière, Estuaires.

À la recherche d'un modèle agricole viable et responsable

Le territoire de Presqu'île, Brière, Estuaires est riche en biodiversité et bénéficie d'une agriculture diversifiée. Sur la Presqu'île guérandaise sont implantées de nombreuses fermes, et de nouveaux maraîchers s'y installent. C'est le cas, par exemple, d'Hugo Niccolaï, jeune maraîcher bio, qui s'est associé en 2019 à l'éleveur Benjamin Desbois, au GAEC* de la Pâturage, à Guérande, exploitation agricole que certains participants du Congrès des Parcs ont eu la chance de découvrir ce jeudi 20 octobre. Néanmoins, s'installer comme agriculteur constitue un réel défi, notamment pour que le modèle économique de l'exploitation reste viable, durable et responsable. « Notre modèle à nous en maraîchage, c'est de faire des légumes bio en plein-champ, en demi-gros (environ 140 tonnes produites par an) et en semi-diversifié : nous ne produisons qu'une dizaine de légumes différents (carottes, pommes de terre, choux, courgettes, haricots, panais, fenouil...), explique Hugo Niccolaï. Nos légumes sont commercialisés sur le territoire via des intermédiaires locaux. Notre volonté est de favoriser au maximum les circuits courts, cela a plus de sens ! » Les légumes du GAEC de la Pâturage ont d'abord été vendus dans des magasins spécialisés en bio, dans des grandes ou moyennes surfaces (GMS) locales et à la légumerie « L'Atelier

de la Fée aux Ducs » de Nantes. « C'est ce qui nous a permis de nous lancer. Dès la première année, nous avons également commencé à travailler avec la restauration collective. Aujourd'hui, nous accélérons le développement de cette activité en approvisionnant certains collèges et écoles primaires de la Presqu'île, et toujours la légumerie de Nantes. »

La coopération entre communes

« En effet, valoriser nos produits dans les cantines scolaires du territoire a toujours été un souhait, mais il est difficile de mettre cela en place seuls, car il y a de nombreux défis logistiques à relever et il est aussi nécessaire de bien comprendre en amont les contraintes de chacun, précise Hugo Niccolai. C'est pourquoi, en 2021, nous avons travaillé de concert avec d'autres maraîchers du territoire, le Groupement des agriculteurs biologiques de Loire-Atlantique (GAB44), le Département et les restaurants scolaires pour essayer de mettre un modèle d'approvisionnement en place à partir de 2022. » Car cette action initiée en 2020 par le GAB44 s'inscrit pleinement dans le Projet Alimentaire Territorial (PAT) Presqu'île, Brière, Estuaires qui a pour objectifs, rappelons-le, de relocaliser l'agriculture et l'alimentation au sein du territoire, en soutenant, par exemple, l'installation d'agriculteurs, le développement de circuits courts ou encore l'utilisation de produits locaux dans les cantines. Éric Provost, président du Parc naturel régional de Brière et vice-président de la CARENE, Bertrand Plouvier, conseiller communautaire en charge du PAT à Cap Atlantique, et Jean-Luc Séchet, vice-président en charge de l'agriculture pour le Département s'accordent ainsi tous les trois sur l'intérêt d'un PAT inter-collectivités pour apporter des réponses concrètes aux producteurs : « En tant qu'élus, nous avons conscience de la richesse agricole du territoire et de ses vulnérabilités. Nous devons travailler ensemble, entre bassins de consommation et bassins de production, et à différentes échelles, avec le Département et la Région, pour accompagner localement la transition agricole et alimentaire, nous fixer des ambitions partagées et conjuguer nos moyens. Il est important de proposer aux producteurs des solutions concrètes : engagement de la demande de la restauration collective, facilitation de la transformation et de la logistique, aide à l'installation, etc. »

Approvisionner les cantines scolaires

En mars 2022, grâce au GAB44, 4 écoles primaires communales, 12 collèges et 7 maraîchers ont ainsi été mis directement en relation. Depuis, les producteurs bio, dont le GAEC de la Pâturage, se répartissent les volumes de production à livrer aux différents établissements scolaires. Et tous travaillent en étroite collaboration afin d'affiner ensemble les besoins des établissements, mieux planifier les livraisons et sélectionner le mode de livraison le plus écologique. Légumes bio et locaux de qualité, circuits courts, anticipation, engagements, relations de confiance, réactivité et, à la clé, davantage de sens et une biodiversité préservée : tout le monde y gagne !

* Groupement Agricole d'Exploitation en Commun.



Atelier 2

Les prairies, convergence des transitions agricole, alimentaire et climatique

L'élevage extensif qui valorise les milieux prairiaux et pastoraux est aujourd'hui menacé : désintérêt du consommateur, tension fourragère liée au changement climatique, disparition au profit d'autres productions, faiblesse des revenus et perte d'attractivité du métier d'éleveur. Face à l'apparente contradiction entre la réduction des émissions liées aux ruminants d'une part, et la préservation de la biodiversité et des stocks de carbone abrités par les prairies d'autre part, l'élevage extensif a pourtant toute sa place dans les transitions agricole, alimentaire et climatique. Quel avenir pour ces filières qui ont engendré nos paysages de bocages, de prairies et d'espaces pastoraux, milieux parmi les plus riches en biodiversité et véritables puits de carbone ? Comment les accompagner pour mieux valoriser les ressources fourragères et les milieux difficiles ? Comment les distinguer des productions intensives auprès du consommateur ?

A travers le cadrage d'un expert et des témoignages de Parcs, cet atelier s'attachera à mettre en avant les services environnementaux rendus par les prairies et milieux pastoraux, les évolutions à envisager dans la gestion des systèmes pour s'adapter au changement climatique, les pistes d'organisation de filières à privilégier pour une meilleure valorisation, ainsi que les actions à mener pour redonner une image positive du produit et de sa production auprès du consommateur.

EXEMPLE DE CIRCUIT PROPOSÉ (22)

Prairies naturelles : entre pressions agricoles et pressions d'aménagements, des pépites de biodiversité menacées

Face à une attractivité du territoire de plus en plus prégnante (bassin d'emploi, cadre de vie), et de politiques publiques d'augmentation des capacités de production agricoles locales, les prairies "naturelles" peuvent parfois être menacées par des changements de pratiques ou l'aménagement du territoire.

Elles représentent pourtant des patrimoines naturels et historiques remarquables dans les territoires agricoles, pouvant accueillir des espèces de la faune et de la flore aujourd'hui vulnérables ou en danger d'extinction (flore, reptiles, pollinisateurs...). Elles remplissent également différentes fonctions et services écosystémiques qui rayonnent dans leur écosystème bocager.

Ces prairies, qui ne représentent qu'une faible part de l'ensemble des prairies permanentes existantes, méritent alors d'être préservées, valorisées ou encore restaurées. Il en est de même pour les pratiques agricoles paysannes qui y perdurent.

Lieux :

Missillac, Pontchâteau, Ste Reine de Bretagne

Illustration

Prairies naturelles et bocages: des réservoirs de biodiversité à protéger

Entre pressions agricoles et pressions d'aménagements, en Brière comme ailleurs, les prairies naturelles sont menacées. Avec elles, ce sont de véritables pépites de biodiversité qui pourraient disparaître. Les 19 et 20 octobre, à l'occasion du congrès national des Parcs naturels régionaux qui aura lieu en Brière, élus, agents et chercheurs de toute la France se penchent sur ce sujet.

« Les prairies naturelles sont un type particulier de prairies permanentes. Il s'agit d'habitats dont les sols n'ont été ni retournés ni enrichis avec des intrants chimiques depuis plusieurs décennies. Cette typologie de prairies a la particularité d'accueillir une grande diversité d'espèces de la faune et de la flore, dont certains sont vulnérables ou en danger d'extinction (flore, reptiles, pollinisateurs...) », explique Yann Lozachmeur, chargé d'opérations pour le Parc naturel régional de Brière. Dans le cadre de la démarche d'Atlas de la Biodiversité, le Parc naturel régional de Brière a élaboré, depuis trois ans, la carte d'identité de la biodiversité de l'ensemble des communes du Parc comme Sainte-Reine-de-Bretagne, Missillac et Pontchâteau. Cet inventaire a permis, non seulement, de recenser les espèces, mais également de localiser précisément des prairies naturelles, véritables refuges pour la biodiversité.

Deux années d'études en Brière sur le rôle essentiel des prairies et des haies

« Dans le cadre de la démarche des Atlas de biodiversité communale, nous avons relevé le défi d'étudier différents systèmes de haies replacées dans un contexte de prairies adjacentes, permanentes ou temporaires », décrypte Olivier Lourdais, chercheur au CNRS de Chizé, spécialiste des reptiles et amphibiens. « Nos premiers résultats indiquent que les haies qui bordent des prairies permanentes sont associées à une diversité et une abondance en reptiles plus importante que celles associées aux prairies temporaires ou aux cultures ». De récentes études menées par le CNRS, dans les Deux-Sèvres ou en Loire-Atlantique, démontrent clairement l'impact de la disparition d'éléments semi-naturels (comme les prairies naturelles, les haies, les mares et les petits boisements) sur le déclin des effectifs de reptiles et d'amphibiens. « À Bouvron, en 18 ans de transition vers une agriculture intensive, avec des cultures de grands champs et de céréales, nous avons constaté un déclin de 92 % de la population de vipères péliades et de 74 % de lézard vert ! Dans les Deux-Sèvres, une autre étude démontre que le nombre d'espèces de reptiles et d'amphibiens est positivement influencé par la densité en haies et petits boisements. Un paysage de bocage en bonne santé, c'est donc un paysage où vous trouvez des haies et des prairies préservées », poursuit le chercheur.

50 cm pour la biodiversité

« Pour que les haies jouent ce rôle de refuge, pas uniquement pour les reptiles ou les amphibiens, mais aussi pour les invertébrés, les mammifères ou les oiseaux, il ne s'agit pas de mettre la nature sous cloche », prévient Olivier Lourdais. « Il suffit, par exemple, de sensibiliser le public et les gestionnaires à la conservation de haies de qualité, c'est-à-dire multistrates : à la fois arborées et arbustives avec à leur pied, un ourlet enherbé, très favorable à la faune ». Actuellement, les pratiques mécanisées (gyrobroyeur) sont dévastatrices pour la structure des haies. Maintenir une largeur de bande enherbée en pied de haie est pourtant une mesure simple et efficace. « C'est le projet que le Parc naturel régional de Brière et le CNRS cherchent à mettre en place. "50 cm pour la biodiversité" : un petit effort pour nos sociétés, mais de grands bénéfices pour la nature ! »

Concilier pratiques agricoles et biodiversité, c'est possible !

« Les paysages de bocage sont à tort considérés comme des paysages anciens. En réalité, ils sont d'une extrême actualité et illustrent des pratiques durables ». L'élevage extensif, parce que c'est une agriculture d'intensité moindre et respectueuse des paysages de bocage, trouve en effet toute sa place dans les transitions agricole, alimentaire et climatique actuelles. « En Brière, une partie des prairies naturelles est entretenue par des agriculteurs qui reproduisent des pratiques traditionnelles. Par ces actions, ils participent à la préservation d'espaces remarquables et aux services écosystémiques associés. Ces prairies naturelles méritent d'être préservées, valorisées ou encore restaurées. Il en est de même pour les pratiques agricoles paysannes qui y perdurent ».

Malheureusement, face aux fortes pressions sociétales (guerre en Ukraine, contraintes énergétiques, désintérêt du consommateur pour la viande, tension fourragère liée au changement climatique, perte d'attractivité du métier d'éleveur...), la tentation peut être grande de modifier ces pratiques... « Il est temps d'arrêter de réfléchir en surfaces de production et en augmentation de rendement, mais plutôt en termes de services que nous rend la nature », conclut Olivier Lourdais. « Le concept "One Health" fait le lien entre la santé humaine, la santé animale et l'état écologique de nos milieux et le bocage y trouve toute sa place. ».



Atelier 3

Des villages en transitions : favoriser les convergences à l'échelle communale

Alors que la transition écologique peine à unir les citoyens à l'échelle nationale, allant parfois jusqu'à les diviser, certains maires se sont emparés des enjeux planétaires et agissent à l'échelle de leur village. La valorisation des ressources locales devient un moteur de l'amélioration du cadre de vie, la transition un projet fédérateur avec le Maire comme catalyseur. Comment à partir de la prise en compte du climat et de la biodiversité, est-il possible de mettre en place un projet local motivant pour les habitants et créer une dynamique de développement générant attractivité, équilibre et solidarité ?

La redynamisation des centres bourg intégrant la valorisation du bâti ancien et une sobriété foncière renouvelée est une des clés de réussite de ce défi qui place les habitants et leurs attentes au cœur des transitions. L'atelier s'appuiera sur deux cheminements communaux qui répondent simultanément aux défis des transitions.

1/ Redéployer sa politique d'urbanisme en s'appuyant sur l'existant et sur une dynamique locale associant commerces et offre d'habitat ancien adaptée aux exigences d'aujourd'hui
A partir d'une volonté de changer les pratiques au service des habitants tout en tenant compte des enjeux actuels, il s'agit pour les élus de proposer le meilleur accompagnement pour atteindre un objectif de revitalisation des centres. Illustration par l'exemple que la sobriété foncière bien pensée et partagée est source de qualité du cadre de vie et de dynamique économique et sociale.

2/ Quand le paysage dynamise une commune et porte des projets partagés de transitions heureuses

Partant d'une ambition de réouverture de paysage, de recomposition d'un cadre de vie qui inscrit pleinement la biodiversité et l'engagement dans la transition énergétique, une commune a pu construire un projet partagé qui a su convaincre les habitants et amener de nouvelles activités redonnant vie à une commune et à un territoire. En s'appuyant sur le patrimoine ancien et en l'alliant aux attentes d'aujourd'hui, on construit un projet d'avenir tourné vers la qualité de vie.



Les aménagements et les dispositifs favorisant la mobilité douce

Que ce soit pour les déplacements du quotidien ou les activités de loisirs sur le temps du week-end et des vacances, nous avons tous intérêt (pour notre santé et celle de la planète) à limiter l'usage de la voiture. À l'Est du marais, les acteurs du territoire se mobilisent pour offrir et entretenir des aménagements ou soutenir des initiatives qui favorisent la mobilité douce.

Ce circuit sportif de 15 km emprunte les différents itinéraires doux possibles entre Saint-Nazaire et Rozé en variant les modes de déplacement : à pied par le GRP, à vélo par la piste cyclable, en chaland ou kayak sur le Brivet. Il vous permettra aussi de découvrir différents milieux et paysages et vous apportera un éclairage sur l'histoire économique du territoire.

Lieux :

Saint-Malo-de-Guersac, Trignac, Le Brivet et Saint-Nazaire

Illustration

Des aménagements qui favorisent les mobilités douces

Que ce soit pour nos déplacements du quotidien ou pendant nos loisirs, nous avons tout intérêt, à la fois pour notre propre santé et pour celle de la planète, à limiter l'usage de la voiture et à privilégier plutôt les « mobilités douces » (marche, vélo, chaland...). Ce jeudi 20 octobre, certains participants du Congrès des Parcs ont pu découvrir et expérimenter quelques-uns des aménagements conçus, à l'est du marais, par les acteurs du territoire pour favoriser justement les modes de déplacements dits « doux » ou « actifs », aménagements que le Parc naturel régional de Brière souhaitait valoriser.

Ce 20 octobre 2022, quelques participants du Congrès des Parcs qui se déroule actuellement à Saint-Nazaire et en Brière ont suivi un circuit sportif de 15 km, entre Rozé et Saint-Nazaire, en variant les modes de déplacement. À pied sur le GRP (Grande Randonnée de Pays) entretenu par la CARENE (agglomération de Saint-Nazaire), puis à vélo sur une piste cyclable aménagée par le Département de Loire-Atlantique et par la CARENE, ils ont ensuite navigué en chaland ou en kayak sur le Brivet, dernier affluent de la Loire qui traverse les marais de Grande Brière. Au-delà de la découverte des paysages, ce fut l'occasion d'en savoir plus sur la démarche « Eau & Paysages » menée par la CARENE, ainsi que sur l'offre vélo VélYcéo proposée par la Stran.

L'aménagement de 6 sites d'exception

La démarche « Eau & Paysages » a été initiée en 2013 par le Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire. Son ambition ? Révéler et rendre accessible 6 sites naturels d'exception, qui ont tous pour point commun l'eau sous des formes diverses :

1. Canal et forêt (Bouvron > Blain > Le Gâvre > La Chevalerrais) : avec notamment la création d'une « étoile cyclable » et de deux voies vertes de Blain au Gâvre (3 km) et de Blain à Bouvron (7 km) ;
2. Vallée du Gesvres (Treillières < > Vigneux-de-Bretagne) : avec l'aménagement du parc du château du Haut Gesvres à Treillières et du site de l'étang du Choizeau à Vigneux-de-Bretagne ;
3. Du port de Cordemais à la Villa Cheminée : avec une balade qui fait face à la Loire, offrant ainsi l'un des plus beaux points de vue panoramiques sur la partie aval de l'estuaire ;
4. Rozé, immersion en Brière (Saint-Nazaire < > Saint-Malo-de-Guersac < > Fedrun) : avec, entre autres, la création d'un belvédère (24 m de haut) au port de Rozé, à Saint-Malo-de-Guersac, offrant une vue panoramique sur les marais, d'un nouveau quai de mise à l'eau et d'une piste cyclable le long du Brivet, reliant le front de mer de Saint-Nazaire à l'île de Fédrun, à Saint-Joachim, en passant par Rozé ;

5. Du Pôle de loisirs du lac à la Loire (Savenay < > Lavau-sur-Loire) : avec l'aménagement d'un parcours de 2,5 km autour du lac de Savenay, d'une passerelle flottante de 110 m de long qui traversera le lac, ainsi que d'un belvédère, et aussi d'un itinéraire piéton et cyclable de 8 km qui rejoindra les bords de Loire et l'Observatoire de Tadashi Kawamata depuis Savenay, à travers les marais ;
6. Des coteaux à la Loire (Saint-Jean-de-Boiseau > Indre > La Montagne) : avec deux nouveaux sentiers piétons pensés pour donner à voir la richesse paysagère des bords de Loire et proposer des balades pédagogiques.

Inciter à se déplacer à vélo

« Ces six sites remarquables sont progressivement aménagés depuis 2018, explique Sandrine Castel, chargée de mission Projets urbains et Infrastructures à la CARENE. Les objectifs de cette démarche Eau & Paysages sont de sensibiliser les habitants à la qualité de leur territoire, de valoriser ses richesses insoupçonnées et de leur permettre de le (re)découvrir à pied, à vélo ou en bateau. » Grâce à ces nouvelles liaisons douces et pistes cyclables, la Ville de Saint-Nazaire devrait ainsi s'ouvrir sur son rétro-littoral. « Ces aménagements sont conçus pour inciter le public à se déplacer à vélo et à participer activement à la transition écologique du territoire : c'est même la colonne vertébrale de cette démarche ! » En effet, depuis plusieurs années, en partenariat avec la Stran, la CARENE accompagne et valorise la pratique du vélo selon 3 axes principaux :

1. l'aménagement d'infrastructures adaptées et sécurisées : plus de 200 km d'itinéraires jalonnés invitent à la randonnée ou à la balade à vélo dans l'agglomération, dont 7 itinéraires cyclables structurants et 2 boucles cyclables jalonnées ;
2. la création de services tels que la location de vélos VélYcéo ou le développement des stationnements pour les vélos ;
3. des actions de promotion et de sensibilisation à la pratique du vélo lors d'événements (fête du vélo, défi mobilité...).

En 2020, le vélo représentait 2 % des déplacements dans l'agglomération. L'objectif est d'atteindre 6 % en 2030.

Plus de 3 000 vélos à louer

« En 2016, la Stran testait 10 vélos à assistance électrique (VAE). En 2017, elle faisait l'acquisition de 200 VAE proposés aux habitants en location longue durée. Cinq ans plus tard, en 2022, elle dispose d'une flotte de plus de 3 000 vélos ! », précise Ingrid Pinca, responsable commerciale à la Stran. Plus de 3 000 VAE à louer en longue durée, 38 vélos-cargos à assistance électrique, 80 vélos classiques, 50 vélos en libre-service... : chaque année, en plus de d'aménager de nouveaux itinéraires cyclables, la Stran développe des services inédits pour satisfaire au mieux les besoins des habitants et favoriser ainsi les changements de comportements en matière de mobilité. « Aujourd'hui, nous sommes victimes de notre succès : plus de 95 % de nos vélos sont loués », ajoute Ingrid Pinca. En 2022, la nouveauté, c'est un service de proximité : un camion mobile fait le tour des communes de la CARENE et permet de louer, de faire réviser ou de restituer un vélo près de chez soi. À bon entendeur...



A Atelier 4

Renforcer les relations « Homme et nature », pour accélérer la transition écologique ?

Les résultats de l'enquête « Les Français et la nature », menée en 2020 par le Commissariat Général au Développement Durable, mettent en lumière la variété des représentations et la complexité des interactions entre les citoyens et le monde vivant qui les entoure. Cette complexité peut être un frein à une mobilisation collective de la société en faveur d'une transition écologique.

Philippe Descola nous invite aujourd'hui à repenser notre conception de la Nature, nos relations entre l'humain et le non-humain, le vivant et le non-vivant, et voir « par-delà nature et culture ».

L'enjeu est donc d'imaginer et de mettre en œuvre une nouvelle relation entre nous (l'humain) et le monde qui nous entoure (le non-humain).

C'est pour cette raison que les connaissances en psychologie environnementale, en psychologie de la conservation, en éco-psychologie portant sur la prise en compte de la Nature et de la Biodiversité dans la vie quotidienne des citoyens doivent être mieux connues et mises en valeur. Les Parcs naturels régionaux sont de très bons laboratoires pour expérimenter et encourager ce type de démarches et accompagner les citoyens dans leur expérience au quotidien de la Nature et leurs actions en faveur de la Biodiversité.

Les programmes menés par les missions d'éducation au territoire et de culture des Parcs tendent vers des approches plurielles alliant des connaissances naturalistes, des approches scientifiques, sensibles, participatives, actives, ...

Les approches sensibles et culturelles favorisent l'engagement.

Il semble donc important de faire dialoguer et converger ces différentes approches pour renforcer la prise de conscience et le passage à l'acte auprès de tous et, que les professionnels (éducateurs à l'environnement et/ou à la nature, les médiateurs, ...) soient formés à ces nouvelles approches et fassent évoluer leurs pratiques.

EXEMPLE DE CIRCUIT PROPOSÉ (42)



Une autre manière de consommer / Alimentation saine et durable pour tous

L'évolution de notre manière de consommer est un des leviers de la transition écologique. Grâce à l'implication de citoyens et/ou de collectivités, des lieux de consommation responsable se sont créés sur le territoire. Ce sont également des lieux de rencontre, de sensibilisation et d'information qui se veulent accessibles à tous. Lors de ce circuit différents modèles seront présentés. Une épicerie sociale et solidaire à Donges qui souhaite rendre accessibles les produits locaux et durables. Ce sera l'occasion de revenir sur les défis à alimentation positive portés par le GAB44 auxquels l'épicerie a participé. Nous irons ensuite à Saint Malo de Guersac sur le site touristique de Rozé en pleine mutation. Nous finirons par la visite d'une épicerie participative et solidaire, la coop du coin....

Lieux :

Donges, Saint-Malo-de-Guersac et Saint-Nazaire

Illustration

Comment manger autrement ?

Privilégier les aliments bio, locaux, de saison, ainsi que les circuits courts, et réduire de cette façon les consommations d'énergies et les déchets : c'est une évidence, faire évoluer notre manière de manger est un des leviers de la transition écologique ! Depuis quelques années déjà, grâce à l'implication des citoyens et des collectivités, des lieux d'alimentation durable se multiplient sur le territoire Presqu'île, Brière, Estuaires. Ce sont également des lieux de rencontre, de sensibilisation et d'information accessibles à tous. En direct du Congrès des Parcs qui se déroule ce mois-ci à Saint-Nazaire et en Brière, zoom sur La Coop du Coin, épicerie coopérative et participative située à Saint-Nazaire.

Ce congrès a permis à plusieurs participants de découvrir différents lieux d'alimentation durable sur le territoire qui sensibilisent le public à ces enjeux et aident à la prise de conscience. Car nous sommes tous des « consomm'acteurs » ! Au programme : : visite de L'Arche, épicerie sociale et solidaire à Donges, et bilan du Défi des Foyers à Alimentation Positive Presqu'île, Brière, Estuaires 2022 porté par le Groupement des agriculteurs bio de Loire-Atlantique (GAB44) auquel l'épicerie a participé, visite du site touristique de Rozé à Saint-Malo-de-Guersac actuellement en pleine mutation (avec la signature d'une charte des usages*), ainsi que du Jardin, nouveau lieu éco-responsable avec un café-cantine qui a ouvert ses portes en plein cœur de Saint-Nazaire et où sera présentée La Coop du Coin, épicerie participative et solidaire de Saint-Nazaire.

Une super-épicerie avec des produits locaux et bio

« La Coop du Coin, c'est une super-épicerie avec de bons produits locaux et bio dans les rayons. Située au 35 boulevard Gambetta à Saint-Nazaire, elle a été inaugurée le 25 octobre 2018 et est portée par l'association à but non lucratif «Les Ami.e.s de la Coop du Coin», explique Yoann Thevenoux, adhérent depuis 2018. La spécificité de cette boutique ? C'est son mode de fonctionnement collaboratif : le magasin est réservé aux 300 adhérents de l'association qui sont invités, en contrepartie de prix justes et équitables (presque coûtants), à donner deux heures de leur temps par mois pour la boutique. » L'adhésion s'élève à 35 euros par an et c'est la première épicerie de ce type à Saint-Nazaire, c'est-à-dire autogérée par les bénévoles ! En plus de la gestion et de l'animation de la boutique, une dizaine de groupes de travail thématiques ont été créés qui rassemblent plusieurs adhérents : sélection des produits et des fournisseurs, communication externe, communication interne et gestion des adhérents, trésorerie, informatique, juridique, etc. « Toutes les missions ou tâches sont ainsi partagées, et les décisions sont prises collectivement par les adhérents, au sein-même de ces groupes de travail », précise Yoann Thevenoux.

L'association qui a été créée à la fin de l'année 2017 a pour objectif de promouvoir une alimentation saine, de qualité et accessible à tous, tout en aidant au développement d'une agriculture locale respectueuse de l'environnement et des producteurs. « *L'épicerie propose à la fois des produits alimentaires et non-alimentaires. Coin fruits et légumes, coin viande, coin épicerie sèche avec de nombreux produits proposés en vrac, coin crèmerie et coin droguerie qui rassemble produits d'entretien, produits d'hygiène et soins du corps : on peut quasiment tout acheter à La Coop du Coin !*, ajoute Yoann Thevenoux. *Nous essayons de regrouper au même endroit le maximum de produits bio et de qualité à des prix attractifs.* »

Un rôle social et solidaire

L'autre objectif majeur de l'épicerie, c'est de créer du lien social. « *À la Coop du Coin, tout le monde se parle, tout le monde se connaît. Nous avons même créé un coin convivialité dans la boutique qui permet aux adhérents de discuter autour d'un café.* » La solidarité constitue le second pilier de cette épicerie différente des autres. Par exemple, un système de « panier perché » a été mis en place depuis trois ans : les adhérents peuvent acheter des produits et les laisser à la disposition de ceux qui en ont besoin, à la façon des cafés suspendus. Autre action mise en place pour soutenir les adhérents nécessiteux : l'arrondi solidaire lors du paiement des achats. Enfin, depuis deux ans, La Coop du Coin est partenaire de l'association Le Carillon de Saint-Nazaire et offrent aux personnes SDF la possibilité d'aller aux toilettes, de boire une boisson chaude, de recharger leur téléphone ou de manger un encas. Favoriser au maximum les produits bio et locaux, proposer des alternatives aux produits carnés, ainsi que des produits vegan ou sans gluten pour ceux qui le souhaitent, fixer des prix justes et équitables pour les producteurs, être un lieu de rencontres, de sensibilisation et d'information accessible à tous, renforcer la solidarité : pas de doute, sur le chemin de l'alimentation durable, La Coop du Coin participe bien à la transition écologique !

* Les principes de cette charte des usages : attention environnementale, fréquentation à taille humaine, attachement aux produits du territoire et mise en avant des savoir-faire locaux.

► Pour en savoir plus sur La Coop du Coin : <https://lacoopducoin-epicerie-cooperative-participative.fr/>



A Atelier 5

Les entreprises (re)territoria lisées , acteurs incontournable de la convergence des transitions ?

Dans un monde en transitions, les entreprises sont confrontées non seulement à la nécessité de prendre en considération les mutations profondes qui impactent leurs activités, mais aussi à l'exigence d'inventer de nouvelles solutions pour produire de manière écoresponsable dans leurs territoires. A ce titre, elles sont des acteurs, non seulement économiques mais aussi sociaux, incontournables des transitions à venir, qu'elles interviennent au sein de filières organisées, en cours de réorganisation ou hors filière.

La mondialisation a généré la délocalisation d'un certain nombre d'activités industrielles, de production de matières premières et d'énergie et de leurs impacts sur la nature et les paysages, sur la santé et la qualité de vie... Si la relocalisation se confirme, elle devra travailler à éviter ces impacts. La faisabilité et l'acceptabilité de la reterritorialisation de l'économie en particulier dans les milieux ruraux ne pourra s'opérer sans prendre en compte les avancées que les Parcs portent avec d'autres pour la qualité de vie et la qualité de relation des humains et du vivant qui les entoure. Une autre réindustrialisation et re tertiarisation écoresponsable pourra-t-elle s'inventer ici ? Le souci d'une bonne articulation avec l'économie déjà présente dans les Parcs, avec les entreprises ancrées territorialement s'avère essentiel pour éviter de nouveaux déménagements du territoire. Les thèmes du bois, des éco matériaux, de la consommation responsable, de l'économie touristique, etc. déjà particulièrement bien travaillés par les Parcs sont au cœur de ces questions. Quels enseignements en tirer et quelles ouvertures sur de nouvelles thématiques ?

Comment la convergence entre les transitions en matière de biodiversité et d'énergie peut-elle être source d'opportunité de développement pour des entreprises ? Comment ces entreprises peuvent-elles anticiper les mutations en cours, s'adapter et trouver un avantage à s'engager et contribuer à construire ce monde en transitions ?

Les réponses à ces questions passent vraisemblablement par des compromis à trouver et de bonnes méthodes à mettre en œuvre pour rendre possible cette convergence. Les entrepreneurs peuvent être confrontés à des choix impactants qui sont le résultat d'arbitrage entre objectifs possiblement différents, voire contradictoires. L'enjeu des convergences est aussi d'éviter les divergences entre les parties-prenantes (syndicats mixtes, élus, acteurs interprofessionnels, entreprises ...) !

Le surcroît de sens de cette (re)territorialisation souhaitable consiste aussi à reconnaître les valeurs d'écoresponsabilité, le management environnemental, la « green technology » etc. comme participant non seulement à de bonnes conditions de production, mais aussi à une qualité de vie au travail, la mise en œuvre d'un projet de développement pour le territoire et finalement une qualité d'habiter pour le plus grand nombre. Savoir prendre en compte les nouvelles aspirations du public, des habitants, des acteurs mobilisés (et pas seulement des clients potentiels) dans le développement écoresponsable rejoint un des savoir-faire fondamentaux des Parcs.

L'atelier sera l'occasion d'échanger autour de ces questions, avec la présentation de quelques exemples de démarches conduites par des acteurs économiques installés (complétés par des visites d'entreprises l'après-midi), des contributions d'experts et les prises de parole des participants.

EXEMPLE DE CIRCUIT PROPOSÉ



Partenariat Grandes entreprises

Le bassin nazairien, aux portes du Parc naturel régional de Brière, connaît une concentration unique d'entreprises industrielles au rayonnement international. Paquebots, avions, éoliennes offshore... la liste des produits conçus, fabriqués et assemblés sur le territoire est considérable.

Dans un secteur soumis à une forte concurrence, comment ces entreprises participent à la transition des territoires ? Et quels partenariats peuvent se dessiner avec les collectivités ? A la rencontre d'RTE, EDF-Enr, Vinci Aéroport et Airbus (sous réserve)

Lieux :

Prinquiau, Montoir de Bretagne, Saint-Nazaire



Un marché des artisans et des producteurs

Ce congrès sera l'occasion de mettre en avant les artisans et les producteurs du territoire auprès des habitants
Rendez-vous au centre commercial « Ruban Bleu » à Saint-Nazaire.



Marché d'artisanat et producteurs locaux

Centre commercial Ruban bleu
SAINT-NAZAIRE
Vendredi 21 octobre 2022 | 9h - 13h30
> Fromage, spiruline, miel, escargots, confiture, sel, pâte de fruits, bière, vin, livres, objets en bois, céramique, maroquinerie, savon, bougies et dégustations découvertes de la Maison de l'apprentissage et des produits des Parcs naturels régionaux...



Une autre vie s'invente ici



Université des
MÉTIERES RUBANBLEU
de Formation
des étudiants
CENTRE COMMERCIAL

parc-naturel-briere.com





LISTES DES ARTISANS ET PRODUCTEURS PRÉSENTS

Produits alimentaires

Producteurs	Produits
EARL La Finca	Spiruline
Gaec les chèvres du Bois Nozay	Fromage de chèvres
La salorge de Rostu	Sel de Guérande
Le Guérandais	Sel de Guérande
La Ferme du Bouffay	Confitures
GAEC TOPAZE	Vin blanc, rouge, rosé, jus de raisin
SCEA Domaine de la Coche	vins conversion AB en blanc, rouge, rosé bulles et jus raisin pétillant
Gaec Rucher des Marais	Miels, pains d'épices
La Maison de l'Abeille - La Margelle	Miels et Chouchenns
safran de la côte de jade	épicerie fine bio au safran et pâtes de fruits paysannes
Brasserie Baca (bières BACA)	Bière en bouteille et en fût
La F'Hermaphrodite	Escargots farcis
Maison de l'apprentissage	Stand du CFA - Brevet professionnel Cuisine et Boulangerie.



LISTES DES ARTISANS ET PRODUCTEURS PRÉSENTS

Artisanat / Editeurs /

Artisans / Editeurs	Produits
La Ragondine	Cuir
Editions memoria	livres sur la région
AU BOIS CREATIF	Objets en bois
Atelier-barbotine	Céramiques
Arckésac maroquinerie	maroquinerie artisanale
Atelier ecailles de feu	ceramique
La savonnerie d'Anaïs	savon à froid
Cire C	Bougies artisanales végétales
Parc naturel régional de Brière	STAND DU PARC - Informations - livre des chefs...
Editions 303	Ouvrages sur la région

Des partenaires mobilisés

L'action du Parc s'appuie sur un large partenariat institutionnel, technique et financier concrétisé le plus souvent par des conventions ou accords cadre. Services de l'Etat, associations nationales, entreprises publiques et privées...

LES PARTENAIRES FINANCIERS EN LOCAL ET NATIONAL



À propos de



Le Département de longue date aux côtés du parc naturel régional de Brière

Reconnu nationalement pour son exceptionnelle valeur patrimoniale et paysagère et pour la richesse de sa biodiversité, le Parc naturel régional de Brière est un joyau du patrimoine naturel de Loire-Atlantique.

Le Département est l'un de ses principaux financeurs, à hauteur de 575 700 € par an, pour un budget global du parc de 3,6 M€.

En 2017, le Département s'est engagé à apporter une aide complémentaire dans ses différents champs de compétences dans un contrat d'objectifs pour trois ans. À travers ses différentes politiques, de nombreuses actions sont développées pour la **préservation des patrimoines naturels** et des continuités écologiques, le **développement d'un tourisme durable**, le renforcement des **itinéraires de randonnées**, le **déploiement d'une signalétique routière** favorisant le jalonnement à travers le Parc, le **développement des circuits courts et d'alimentation locale**, la **mise en place d'une démarche prospective sur les évolutions possibles des zones humides et de l'avenir du Parc** en intégrant les tendances majeures qui touchent ce territoire...

Fortement engagé pour préserver les espaces naturels, le Département s'appuie également sur ses contrats Loire-Atlantique nature pour mettre en place des actions de préservation. Un contrat Loire-Atlantique Nature a été signé en 2017 avec le Parc de Brière, à la clé un budget de 100 000 € sur trois ans pour soutenir des actions engagées par le parc en faveur de la biodiversité : lutte contre la jussie, création de plusieurs atlas de la biodiversité, réalisation d'une cartographie des habitats naturels.

En outre, le Département a attribué une subvention de 19 000 € au Parc naturel régional de Brière dans le cadre de son appel à projets « Inventons le tourisme durable » pour soutenir le parcours Immersion en Brière.

Ressources et milieux naturels : les engagements du Département en Loire-Atlantique

Protéger et valoriser les espaces agricoles et naturels de Loire-Atlantique, reconquérir la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, lutter pour la biodiversité, combattre l'artificialisation des terres, favoriser les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables, soutenir les actions en faveur de l'éducation à l'environnement, acquérir le foncier nécessaire aux politiques publiques, sont les principales actions de cette politique du Département, engagé à son échelle, pour protéger la planète dans un contexte de changement climatique, d'érosion de la biodiversité et de dégradation des ressources naturelles.

Le Département poursuit la mise en œuvre de sa stratégie d'intervention pour la préservation des espaces naturels et agricoles, votée en 2019, avec quatre grandes orientations : réduire l'artificialisation des sols, sécuriser les espaces agricoles, préserver la biodiversité, faire découvrir les milieux naturels.

Lutter contre l'artificialisation des sols

La Loire-Atlantique est un département très dynamique dont la population a doublé en 70 ans, et dont l'artificialisation des terres a été multipliée par trois sur cette même période : aujourd'hui 13,7% de sa surface est artificialisée.

Volontairement engagé dans une démarche visant la neutralité foncière, le Département partage cet objectif avec les acteurs concernés, l'État, les communes, les EPCI, les aménageurs et déploie différents dispositifs

Département de Loire-Atlantique

Hôtel du Département
3, quai Ceineray
CS 94109 – 44041 Nantes cedex 1
loire-atlantique.fr

CONTACTS PRESSE :

service.presse@loire-atlantique.fr – 02 40 99 11 13
Laurence Corgnet : 02 40 99 17 45
Anaïs Hubert : 02 40 99 09 61
Nolwenn Lijeour : 02 40 99 16 68

pour accompagner les territoires dans la lutte contre l'étalement urbain et la recherche de la sobriété foncière. Le dispositif « Cœur de bourg – cœur de ville » accompagne notamment 125 communes. Il a créé le nouveau dispositif d'aides financières « Renaturer » pour soutenir des opérations de désartificialisation/renaturation financé grâce à la taxe d'aménagement.

Dans le même esprit, le Département s'engage à réduire les **emprises foncières des aménagements routiers**. **L'Établissement public foncier de Loire-Atlantique**, soutenu financièrement par le Département, véritable outil au service des communes pour financer et accompagner leurs projets de réserves foncières poursuit son action pour proposer aux communes des outils favorisant les projets de renouvellements urbain, redynamisation des centre bourgs (en lien avec le dispositif « Cœur de bourg, cœur de ville »), lutte contre les friches urbaines, voire renaturation. Dans le cadre du nouveau projet stratégique 2022-2028, la démarche de la collectivité visera une approche transversale de la Zéro artificialisation nette, résolument ouverte à la participation citoyenne et s'attachant à faire évoluer les représentations collectives, dans une logique d'entraînement des territoires, et de soutien aux coopérations.

Préserver et valoriser des espaces naturels et agricoles

Le Département agit pour protéger et valoriser les espaces naturels et agricoles grâce à ses compétences foncières à travers les aménagements fonciers, agricoles, forestiers et environnementaux (AFAFE), les périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PEAN), et en accompagnant les acteurs locaux engagés dans des démarches de restructuration du parcellaire agricole. Trois PEAN existent déjà : PEAN littoral de la Presqu'île Guérandaise, PEAN des vallées de l'Erdre, du Gesvres et du Cens, PEAN de l'Immaculée à Saint-Nazaire. Des études sont cours pour l'extension de ces deux derniers et la création d'un nouveau dans les zones littorales du Pays de Retz.

Lutter pour la biodiversité et limiter son érosion

Le Département gère directement et concrètement plus de 6 000 hectares d'espaces naturels dont 1 346 hectares d'espaces naturels sensibles sont sa propriété, près de 3 000 hectares de propriétés du Conservatoire du Littoral, dont une majeure partie dans l'estuaire de la Loire, et 2000 hectares de voies navigables départementales. La préservation des **espaces naturels sensibles départementaux** lui permet de se porter acquéreur de parcelles en vue de leur protection : 14 hectares acquis en 2021, et 17 hectares en projet en 2022 pour consolider ce patrimoine naturel.

Pour accompagner les acteurs locaux, le Département conclut des « **contrats Loire-Atlantique nature** » qui concrétisent des partenariats avec des associations naturalistes ou des propriétaires ou gestionnaires de sites naturels. À ce jour, 21 contrats existent pour engager des travaux de restauration ou préservation de continuités écologiques ou d'aménagements pour une ouverture au public raisonnée et quatre sont en cours de création. Dans le même esprit, l'établissement public foncier finalise les acquisitions en 2022 sur la zone Port-aux-Goths/Portmain entre Préfailles et Pornic pour la reconquête écologique et paysagère l'une des plus grandes fenêtres naturelles de la côte.

Le pilotage et l'animation du site Natura 2000 de l'estuaire de la Loire, sur près de **22 000 hectares confié au Département en 2016** a été reconduit en 2021. Le Département est particulièrement investi dans la protection et la découverte de l'estuaire de la Loire.

Dans le même esprit, le Département va engager en 2022 une démarche pour définir une politique en faveur de protection des arbres, espaces boisés pour la biodiversité tout en prenant en compte les enjeux climatiques.

Améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques en Loire-Atlantique

Engagé pour améliorer la qualité des ressources en eau et des milieux aquatiques le Département copilote le **Comité départemental de l'eau avec l'État**. Il participe activement aux structures de gestion de l'eau des bassins versants. Il finance avec l'Agence de l'eau Loire Bretagne et la Région des contrats territoriaux eau pour aider **les collectivités locales/ les structures de gestion des bassins-versants** à mener des travaux visant à restaurer le fonctionnement écologique et hydro-sédimentaire des milieux aquatiques très dégradés en Loire-Atlantique (seulement 1 % des cours d'eau y sont en bon état).

De 2019 à 2022, 12 contrats dont un sur le territoire du bassin Brivet Brière ont été engagés pour un montant cumulé d'aide départementale de 2,9 M€ financés par la part départementale de la taxe d'aménagement auxquels s'ajoutent 1 M€ de travaux réalisés en maîtrise d'ouvrage sur les voies navigables et espaces naturels.

Le Département poursuit en outre son assistance technique à l'assainissement auprès de 42 communes et trois EPCI pour le suivi de 88 stations d'épuration et accompagne les intercommunalités dans leur prise obligatoire de la **compétence assainissement d'ici 2026**.

Des actions volontaires pour la transition énergétique et climatique

Le Département participe à la transition énergétique en accompagnant techniquement et financièrement le développement des énergies renouvelables et en réduisant ses consommations d'énergie dans son fonctionnement (bâtiments, déplacements, numérique...).

Depuis neuf ans, d'importantes économies d'énergie ont été réalisées dans les bâtiments du Département. Les actions mises en œuvre ont permis d'atteindre en 2021 une baisse de consommation d'énergie de 23,5 % et de réaliser ainsi une économie cumulée de presque 7,41 M€.

Le Département soutient les projets citoyens d'énergie renouvelable grâce à son **dispositif Cit'Er 44**. Début 2022, 6 projets sont accompagnés dans ce cadre : éolien à Blain, solaire photovoltaïque dans le sud de la métropole nantaise, à Corcoué-sur-Logne, entre Nantes et Saint-Nazaire (plusieurs sites), ainsi qu'à Redon.

Il mise aussi sur d'autres sources énergétiques notamment la méthanisation, procédé consistant à produire un gaz renouvelable composé à 60% de méthane (la molécule du gaz naturel fossile) à partir de la décomposition de matières organiques. Le Département mobilise les acteurs de cette filière pour accroître sa production et son usage en Loire-Atlantique grâce au dispositif **CoOpMétha44** (14 unités de méthanisations en fonctionnement, 6 en construction et 11 à l'étude).

Enfin, le Département s'engage dans l'élaboration d'une stratégie d'adaptation au changement climatique. Des premières réflexions seront engagées en 2022, notamment pour évaluer spécifiquement, en lien avec la compétence du Département en matière de solidarité, les vulnérabilités et impacts socio-économiques potentiels des changements climatiques à venir sur le territoire départemental (emplois, revenus, mais aussi vulnérabilités de publics fragiles, risques de creusement d'inégalités...).

Participer à la sensibilisation et à l'éducation à l'environnement

- La Maison du Lac

Le Centre d'éducation à l'environnement de la Maison du lac de Grand Lieu est un outil aux missions éducatives, et culturelles. Animations pédagogiques, connaissances sur les milieux humides, rencontres, médiations à destination de tous les publics constituent les grandes lignes de la programmation de cet équipement départemental. Le Département y engage des travaux pour en faire un Centre départemental d'éducation aux zones humides, améliorer l'accueil des publics, scolaires, d'exposition temporaires, de séminaires et créer un nouveau parcours de visite intérieur et extérieur. Une nouvelle étape de son développement dans une perspective plus large en lien avec les enjeux climatiques et de biodiversité. Les travaux doivent s'achever début 2023.

- La découverte des espaces naturels gérés par le Département

Le Département propose aussi avec ses partenaires associatifs, un programme annuel de sorties, « balades en nature » sur les sites qu'il gère. En 2021, 89 balades ont pu être réalisées avec le concours de 20 partenaires.

- L'écocitoyenneté dans les collèges

Le Département fédère un groupe de 12 associations locales spécialisées dans le domaine de l'éducation à l'environnement pour développer de nouvelles actions en direction des jeunes et du grand public sur l'ensemble du territoire. Une soixantaine de collèges se sont engagés dans le dispositif « Mon collège engagé pour l'environnement » pour l'année scolaire 2021-22 soit environ 22 000 collégiens concernés par des projets intégrant l'environnement dans tous les lieux et temps de vie au collège : énergie des bâtiments, restauration, déchets, espaces verts, enseignements.

À propos de



La Région Pays de la Loire s'engage en faveur de la transition écologique et souhaite accompagner les initiatives territoriales

Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de Loire a inscrit l'écologie comme priorité du mandat et 2023 sera l'année de l'environnement. Depuis 2018, la Région mène en effet une politique ambitieuse à travers sa feuille de route de transition écologique, avec des actions concrètes en faveur de l'atténuation et de l'adaptation au changement climatique. En octobre 2020 la Région a lancé un Groupe interdisciplinaire d'experts sur le changement climatique (GIEC) à l'échelle des Pays de la Loire. Le rapport du GIEC a été remis en juin 2022, et dresse ainsi un diagnostic des dynamiques territoriales en matière d'aménagement du territoire, d'alimentation ou encore d'économie régionale.

La Région aux côtés des quatre PNR

Les Pays de la Loire sont riches de **quatre Parcs naturels régionaux (PNR)**, Brière, Loire-Anjou-Touraine, Marais Poitevin, Normandie-Maine, qui présentent **une grande diversité de paysages, de faune et de flore** mais aussi des patrimoines architecturaux spécifiques, trois PNR sont interrégionaux.

La Région leur apporte un **soutien technique et financier** pour que chacun puisse déployer une programmation à hauteur des enjeux des spécificités de leur territoire ; elle les accompagne dans la mise en œuvre de leur charte au travers d'une cotisation statutaire annuelle et d'un soutien financier formalisé dans des contrats de Parc triennaux (2,5 M€/an).

Une mobilisation interparc sur le sujet du changement climatique

Les quatre PNR du territoire, Brière, Loire-Anjou-Touraine, Marais Poitevin, Normandie-Maine se mobilisent dans le cadre du Contrat de Parc avec la Région Pays de la Loire pour accompagner les réflexions territoriales autour du changement climatique. Un volet « **Expérimentation pour l'aménagement durable et l'adaptation des territoires aux changements climatiques** » est inscrit dans chaque Contrat de parc avec la Région Pays de la Loire. En effet, un Parc naturel régional a par essence pour mission d'initier des dynamiques territoriales nouvelles et des méthodes d'actions qui peuvent être reprises sur tout autre territoire. Ils se saisissent des spécificités de l'espace rural et périurbain de leur territoire pour apporter des réponses adaptées à chaque territoire, notamment en termes d'ingénierie et de gouvernance territoriale. La Région et les Parcs naturels régionaux se mobilisent pour anticiper les effets du changement climatique et promeuvent des approches innovantes pour des territoires résilients.

Région des Pays de la Loire

Hôtel du Région des Pays de la Loire
1 Rue de la Loire, 44000 Nantes
paysdelaloire.fr

CONTACTS PRESSE :

Nadia.Hamnache@paysdelaloire.fr

PNR Loire-Anjou-Touraine

Destination Katalyse est une initiative artistique et culturelle autour de la transition écologique des territoires et du développement de modes de vie sobres et solidaires développée sous l'impulsion du Parc Loire-Anjou-Touraine. Sept collectivités des Pays de la Loire s'associent autour de ce projet artistique et culturel original : les PNR Loire-Anjou-Touraine et Brière, la Communauté de communes Baugeois-Vallée, le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Retz et les Communautés d'Agglomérations Saumur-Val de Loire et Saint-Nazaire Agglomération, en partenariat avec la Compagnie Spectabilis et le réseau GRAINE Pays de la Loire. La création artistique est au cœur du projet Katalyse avec la diffusion du spectacle «Le Cabaret des métamorphoses» de la Cie Spectabilis. Les habitants sont conviés à apporter leur vision du changement climatique et inventer leur territoire en 2050 lors de moments festifs et conviviaux autour des résidences de la compagnie. Une fois collectés et regroupés, leurs témoignages et récits viennent directement nourrir l'écriture du spectacle et alimentent les Plans climat des collectivités partenaires. Aujourd'hui, le Parc est engagé dans le programme d'action-recherche Transition Énergétique et Sociétale (TES), qui rassemble des chercheurs et acteurs des dynamiques collectives de transition en Pays de la Loire.

PNR Marais Poitevin

Le PNR du Marais poitevin et les gestionnaires de la Réserve naturelle nationale de la baie de l'Aiguillon ont élaboré et mis en œuvre le projet « LIFE Baie de l'Aiguillon », conduit de janvier 2016 à juin 2022. Classée en Réserve naturelle nationale, la baie de l'Aiguillon représente la façade maritime du Marais poitevin. Elle constitue un vaste ensemble naturel composé de milieux remarquables et accueille une biodiversité exceptionnelle. Le changement climatique entraîne une élévation du niveau des océans qui impacte directement des territoires situés sous le niveau des plus hautes marées, tel que le Marais poitevin. Dans ce contexte d'adaptation face au changement climatique, la renaturation de zones poldérisées (conquises par l'Homme sur la mer) constitue une solution pour limiter l'impact d'événements exceptionnels, tels que les submersions marines. Les zones intertidales (espaces entre marée haute et marée basse) et les prés-salés jouent un rôle important dans la protection côtière en dissipant la puissance des vagues lors des submersions marines. Une dépoldérisation et une amélioration de la capacité d'accueil des oiseaux (avifaune) sur le site de la ferme de la Prée Mizottière a été réalisé. La dépoldérisation crée une zone d'expansion des eaux marines et réduit l'impact des submersions. De plus, une telle opération permet la reconnexion d'espaces naturels avec le rythme des marées.

PNR Normandie-Maine

Le bocage est un élément constitutif et identitaire des paysages du PNR Normandie-Maine. Depuis sa création en 1975, le Parc œuvre à sa préservation et restauration du bocage. Il a notamment mis en place un observatoire pour prendre la mesure de l'urgence à préserver les haies bocagères. Il compare, les chiffres clés de l'évolution du bocage (linéaire de haies, densité bocagère) entre 1950 et 2010. Le constat y est sans appel : 17 000 kilomètres de haies ont été perdus sur le territoire en 60 ans. Depuis 2018, le Parc anime un programme de plantation de haies bocagères pour accompagner collectivités, agriculteurs, habitants ou encore associations dans une démarche de reconquête du bocage. Ce dernier participe également à un programme d'aide à la plantation de haies bocagères, en complément des départements, qui est également financé par les deux Régions (Normandie et Pays de la Loire).

PNR Brière

Le Parc naturel régional de Brière participe au projet LIFE Natur'Adapt. Il est financé notamment par l'Europe et coordonné par l'association Réserves naturelles de France. Il vise à intégrer les enjeux du changement climatique dans la gestion des aires protégées en France et en Europe. Un diagnostic de vulnérabilité et un plan d'adaptation à l'échelle du site Natura 2000 « Grande Brière, marais de Donges et du Brivet » va être réalisé. Le site Natura 2000 permet d'étudier les questions de changement climatique à l'échelle du bassin versant du Brivet sur ces différents risques (inondation, sécheresse, salinisation par remontée des eaux de mer ... Cette démarche LIFE Natur'Adapt permettra aussi de modifier les outils Natura 2000 (document d'objectifs, plan d'actions...) sur les questions d'adaptation au changement climatique et, in fine, de renforcer la résilience du territoire.

À propos de

CARENE Saint-Nazaire
agglomération

La Saint-Nazaire agglomération – la CARENE regroupe dix communes : Besné, La Chapelle-des-Marais, Donges, Montoir-de-Bretagne, Pornichet, Saint-André-des-Eaux, Saint-Joachim, Saint-Malo-de-Guersac, Saint-Nazaire et Trignac.

Entre mer et Brière, ce territoire de 318 km², dont 15 600 ha de zones humides, compte aujourd'hui près de 127 122 habitant·es et 250 000 usagers (étudiant·es, professionnel·les de passage...). Chaque année, sont accueilli·es en moyenne 1 000 nouveaux et nouvelles habitant·es. Ils et elles viennent avec le désir d'allier dynamisme économique, culturel et qualité de vie.

L'intercommunalité s'est fortement investie dans la structuration puis la gouvernance du Parc régional naturel de Brière mais aussi dans celle du Syndicat mixte du bassin versant du Brivet.

Le nouveau projet de territoire de l'agglomération nazairienne, feuille de route qui définit les grandes orientations et les projets attendus sur la période 2021 – 2028, repose sur trois piliers majeurs :

- Conjuguer qualité de vie et attractivité pour tous, notre fierté
- Conjuguer économie et écologie, notre audace
- Conjuguer coopérations et responsabilité, notre maturité

« Nous voulons faire de l'agglomération un outil de développement local, de lutte contre le dérèglement climatique, un levier pour promouvoir toutes les émancipations individuelles et collectives, l'égalité femmes-hommes, la lutte contre toutes les formes de discriminations, un espace propice à toutes les démarches de coopérations. »

David Samzun, président de Saint-Nazaire agglomération – la CARENE.

Ville de Saint-Nazaire / Saint-Nazaire agglomération

Ameline Vivier

Responsable presse

<https://presse.sainnazaire.fr/>

Service information et relations presse

Direction Communication et attractivité

T 0240004197 / 0786398503

À propos de



Créée en 2003, la **Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande-Atlantique - Cap Atlantique** - comprend 15 communes et près de 75 000 habitants répartis sur 2 départements (Loire Atlantique et Morbihan) et 2 régions (Pays de la Loire et Bretagne). Surclassée en saison estivale avec près de 360 000 habitants, elle s'étend sur 98km de littoral et 11 de ses communes bordent l'océan Atlantique et l'estuaire de la Vilaine. Intervenant dans 22 domaines d'action de la vie quotidienne de ses habitants tels que sur des problématiques liées à l'eau, aux déchets, aux transports et à la mobilité, à l'habitat, au développement économique et numérique, à la préservation de l'environnement, aux équipements culturels et sportifs ou au tourisme, son siège est à la Baule.

Suivez l'actualité de l'agglo sur Facebook, Instagram et Youtube.

Cap Atlantique

Contacts presse :

- Vincent Loustaunau –

Directeur de la Communication de Cap Atlantique

Tél. : 02.51.75.77.67 - 06.75.44.22.71

- Nathalie Rambaud –

Chargée de Communication de Cap Atlantique

Tél. : 02.51.75.77.55

À propos de



Nos éco-engagements

La transition commence ici, dès maintenant ! Le Congrès national des Parcs naturels régionaux s'engage dans une démarche d'exemplarité.

La transition énergétique est un enjeu mondial qui se traduit, avant tout, par une démarche de sobriété dans nos Parcs naturels régionaux. C'est en limitant nos besoins que nous réduirons notre empreinte écologique.

Notre événement est candidat à la labellisation « événement éco-engagé » (label décerné par le REEVE) qui valorise les actions menées en faveur de l'alimentation durable, du zéro-déchet, de la sobriété, de l'inclusion, du numérique responsable, etc.

Ce Congrès fera donc l'objet d'un audit, nous comptons sur votre soutien !

- Qu'est-ce qu'un événement éco-engagé ?

Un événement éco-engagé intègre les enjeux environnementaux et sociétaux dans son organisation et dans ses relations avec les parties prenantes.

Depuis 2019, le REEVE a co-construit un référentiel composé de 8 enjeux fondamentaux (ci-contre). L'application de ce référentiel est vérifiée via un processus d'évaluation qui permet à un événement d'être labellisé.

Plus d'infos : <https://fr.calameo.com/books/0005319229b44f1772c1e>

NOS ENGAGEMENTS 2022



UN SITE D'ACCUEIL RESPECTÉ

- Nous vérifierons si les sites d'accueil de l'événement font l'objet d'une protection particulière afin de limiter notre impact sur les milieux naturels, y compris sur la biodiversité urbaine.
- Nous nous assurerons de la remise en état des sites d'accueil à l'issue de l'événement : aucun déchet ne sera laissé sur place.

DE LA SOBRIÉTÉ DANS L'UTILISATION DES RESSOURCES

- Nous optimiserons les dépenses énergétiques de l'événement.
- Nous utiliserons au maximum des supports et des moyens d'impression éco-conçus.
- Notre scénographie sera en partie issue du réemploi et pourra être réutilisée lors d'autres événements.
- Nos cadeaux seront locaux, créés par des artisans et 100% "made in Brière". Les congressistes se verront remettre des ouvrages sur le territoire. Les cadeaux seront présentés dans des totes bag recyclés

DES DÉPLACEMENTS PLUS VERTUEUX

– Nous proposons à tous les congressistes de privilégier le déplacement en train pour venir sur notre territoire. Une possibilité de covoiturage est également proposé. Un site de mise en réseau vous permet d'ajouter une annonce pour trouver des passagers ou un conducteur parmi les autres participant.e.s au Congrès, ou de répondre à une annonce déjà postée par d'autres congressistes.

Rejoignez la communauté du Congrès national des Parcs naturels régionaux sur la plateforme OuestGo et organiser votre covoiturage avec les autres participants :
<https://www.ouestgo.fr/covoiturages-evenements/1494/Congres-National-des-Parcs-naturels-regionaux-francais>

– Nous informons le public sur les dispositifs cyclables mis en place par la Ville de Saint-Nazaire pour accéder aux différents sites d'accueil de l'événement.

Calcul d'itinéraires, consultation de la carte des stationnements vélo et découverte de Saint-Nazaire et ses alentours en pédalant !

Rejoignez la gare de Saint-Nazaire à la base sous-marine en louant un vélo VAE en libre-service pour 1.5 € et profitez-en pour relier d'autres points de la ville !
Pour organiser votre trajet : <https://velyceo.ecovelo.mobi/#/home>

– Nous organisons les transports collectifs de nos congressistes tout au long du congrès.

DES COLLATIONS ET DES REPAS DURABLES

– Nos menus et collations sont préparés par des traiteurs et restaurateurs locaux avec des ingrédients de qualité, de saison et de notre territoire.

-Lors du grand apéritif des Parcs, nous veillerons à ce qu'il n'y ait aucun gaspillage alimentaire. Les Parcs seront invités à s'échanger des produits et denrées restantes.

VERS LE ZÉRO-DÉCHET

– Nous n'utiliserons pas de gobelets en plastique jetable (PLA compris) ni de bouteille en plastique. La vaisselle utilisée lors des collations et des repas ne sera pas jetable non plus.

– Nous proposerons un tri des déchets (déchets ménagers, déchets recyclables, papier, verre) sur tous les sites d'accueil de l'événement.

UN ÉVÉNEMENT ACCESSIBLE ET PARITAIRE

– Notre référent.e accessibilité accueillera les personnes en situation de handicap afin qu'elle puissent profiter pleinement de l'événement.

– Nous ne tolérerons aucun comportement sexiste ou inapproprié lors de l'événement. Un guide sera fourni aux animateur.rice.s des ateliers.

UN ÉVÉNEMENT QUI PROMeut LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

– Une signalétique informera le public sur tous les éco-dispositifs mis en place pour l'événement.

- Toutes nos campagnes en ligne comportent un volet de sensibilisation environnementale.

– Des équipes seront à votre disposition pour vous informer des dispositifs déployés en faveur de la transition environnementale et sociétale.

– Si vous voulez réagir ou nous faire des propositions d'améliorations sur la démarche éco-événement, envoyez-nous un message à info@parc-naturel-briere.fr

Une boîte à idées sera également disponible au point d'accueil des rencontres plénières (Alvéole 12, Théâtre)

PROGRESSER D'ÉDITION EN ÉDITION

– Nous réaliserons un bilan sur l'éco-responsabilité de l'événement et le communiquerons à l'ensemble des participant.e.s.

– Nous engagerons le Congrès dans une véritable politique « événement éco-engagé » avec des objectifs chiffrés, pour faire mieux à chaque édition et ainsi transmettre des éléments au Parc naturel régional qui accueillera le Congrès en 2024. !

Contacts Fédération des Parcs naturels régionaux

Eric Brua - Directeur

Tél. 01 44 90 86 20

Pierre-Paul Castelli - Relations presse
ppcastelli@parcs-naturels-regionaux.fr • Tél. 06 83 84 01 77

Léa Chariol - Chargée de communication
lchariol@parcs-naturels-regionaux.fr • Tél. 07 60 05 43 64

Fédération des Parcs naturels régionaux de France
9, rue Christiani - 75018 Paris
Tél. 01 44 90 86 20 • info@parcs-naturels-regionaux.fr

Contacts Parc naturel régional de Brière

Bruno Daval - Directeur

Tél. 02 40 91 68 68

Tiphaine Thudor - Chargée de communication
t.thudor@parc-naturel-briere.fr • Tél. 06 83 01 63 36

Parc naturels régional de Brière
214, rue du Chef de l'île - 44 720 Saint-Joachim
Tél. 02 40 91 68 68 • info@parc-naturel-briere.fr

POUR EN SAVOIR PLUS
SUR LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX,



www.parcs-naturels-regionaux.fr



REJOIGNEZ-NOUS
SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX



Parcs
naturels
régionaux
de France



Parc
naturel
régional
de Brière